

Annexe 2 - Contributions reçues incluant les pièces jointes

POISY : PPVE - demande de permis d'aménager déposée par la SCCV EQ2022

<https://www.registre-dematerialise.fr/6029/>

Dates

Du lundi 24 mars 2025 à 08h30 au vendredi 25 avril 2025 à 17h00

Arrêté d'ouverture

Arrêté municipal n°2025-029 du 25 février 2025

Contributions

Contribution n°1 (Web)

Par Chappaz, jean-yves

Déposée le mardi 25 mars 2025 à 19:30

Contribution:

Le plui-hmb prévoit d'autres constructions pour Poisy qui représentent comme Gerbassier 350 logement et 700 parking. Parmi les zones retenues, il y a le terrain agricole devant le verger de l'Iseta. Même configuration collinaire qui alimente l'autre marais : soit un potentiel de 1400 véhicules supplémentaires. On fait déjà souvent la queue aux heures de pointes depuis la rocade jusqu'à Pizza Paula, ça va devenir impossible à circuler !

Contribution n°2 (Web)

Par CORNU, Joceline

Déposée le mardi 25 mars 2025 à 19:40

Contribution:

Les projets qui sacrifient des terres agricoles, provoquent une destruction irréversible, perturbant l'équilibre écologique, aggravant le réchauffement climatique par la réduction des puits de carbone, et menaçant gravement la sécurité alimentaire à long terme. Il ne faut pas seulement produire du logement mais chercher une logique face aux enjeux climatiques. Mieux vaut valoriser l'existant en respectant le sol vivant. A trop densifier, cela devient contre-productif. On doit aussi penser à la vie des habitants en adaptant et en embellissant le village. Un espace vert comme ça est un poumon vert pour les immeubles déjà construits autour et une vue paysagère qui valorise le Podium.

Contribution n°3 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 25 mars 2025 à 19:56

Contribution:

Même si je sais que mon avis n'aura aucun impact, voilà ce que je pense de ce projet. Pour une fois qu'on peut s'exprimer en dehors des urnes ... Ce projet va amplifier la circulation déjà très dense, les nuisances sonores et les incivilités puisque le nombre d'habitants va mécaniquement augmenter. Mais on sait bien que c'est ce que cherche le Maire afin d'atteindre les 10'000 habitants sur la commune, ce qui lui permettra d'être mieux rémunéré ... Quid des places nécessaires au niveau des écoles et des crèches ? Pour rappel : 1 boucherie et 1 boulangerie à Poisy ... fin de la blague. On ne cesse de nous sensibiliser sur l'environnement ! Tout cela ne fait pas sens. La bétonisation : ça suffit ! Voir aussi : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-74213>

Contribution n°4 (Web)

Par Bouveret

Déposée le mercredi 26 mars 2025 à 12:42

Contribution:

Encore une catastrophe écologique de plus !!!!!!! Pouvez-vous arrêter de bétonner dans notre village de Poisy qui n'a vraiment plus besoin de logements !!!!! Hormis les commerçants qui doivent être aux anges, il serait grand temps de penser à notre bien vivre, ne croyez-vous pas ? Cordialement Didier bouveret

Contribution n°5 (Web)

Par Bouveret Didier

Déposée le mercredi 26 mars 2025 à 12:51

Contribution:

Je suis complètement d'accord avec les trois derniers commentaires..... Comment est-ce possible d'en arriver à des aberrations comme celle-ci ???????

Contribution n°6 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 27 mars 2025 à 15:45

Contribution:

Trop de projets immobiliers votés par le Conseil Municipal actuel et concentrés sur le centre de Poisy (ex : Gerbassier, 365 logements) alors que le promoteur Priams ne parvient pas à écouler ses stocks de logements neufs autre part, et autres projets prévus au PLUI 2025 : -Les Resses du Boucher : 275 logements -Les Violettes : 85 logements et -Brassilly : 60 + 82 logements ainsi plus de 5ha de terres agricoles détruites... Solution : au pire, pourquoi rien de prévu sur les zones telles que MARNY, RONZY et MOIRY ? Merci pour votre écoute qui vous poussera j'espère à modifier le Plui prochain vers un respect de nos terres.

Contribution n°7 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 27 mars 2025 à 17:12

Contribution:

On ne peut en effet que remarquer que ce projet va amplifier l'artificialisation des sols et contribuer (comme cela est d'ores et déjà identifié...) à accentuer encore les difficultés de circulation routière sur les axes concernés. Bref, les obligations de construire présentées ne

seraient-elles qu'un moyen de faire accepter cette course à la bétonisation, dont l'intérêt pour les promoteurs immobiliers saute par contre parfaitement aux yeux ?

Contribution n°8 (Web)

Par Carteron Jean-Pierre

Déposée le vendredi 28 mars 2025 à 18:12

Contribution:

Même si je sais que ma contribution ne servira à rien (les dernières contributions citoyennes en ligne ont été balayées en moins de 30 secondes par des élus de Poisy lors des conseils communautaires), les jeux sont faits depuis longtemps, je me permets d'intervenir. Le Maire, Pierre Bruyere n'aime pas que ses administrés parlent de Poisy comme ville dortoir. Avec le programme Gerbassier, son successeur, s'il est élu, sera à la tête de la plus grande ville dortoir de Haute-Savoie.... (la 11ième en terme de population) Pas glorieux ! Ville dortoir destiné principalement aux frontaliers et aux suisses qui sont les seuls à pouvoir investir sur Poisy aux vues des tarifs pratiqués par les promoteurs, Priams pour Gerbassier.

Documents :

- contribution_8_Web_1.png
- contribution_8_Web_2.png
- contribution_8_Web_3.png

The screenshot shows a real estate application interface. On the left, there are two property listings. The top listing is for a 1-bedroom apartment (28 m²) starting at 228,000 €, with a price per square meter of 8,143 €. It is located in Poisy 74330 and is listed by Kaufman & Broad. The bottom listing is for a 3-bedroom apartment (63 m²) starting at 424,000 €, with a price per square meter of 6,730 €. It is also in Poisy 74330 and listed by Kaufman & Broad. On the right, a larger view of a 3-bedroom apartment named 'Serenity' is shown, starting at 424,000 € (6,730 €/m²) and scheduled for delivery in T3 2027. The interface includes a search bar, navigation icons, and a bottom menu with options like 'Rechercher', 'Favoris', 'Publier', 'Messages', and 'Mon Compte'.

18:07 Vendredi 28 mars

Rechercher Poisy (toute L...)

Pro
Poisy 74330
aujourd'hui 16:47



À partir de 434 000 € 7 000 €/m²
Appartement • 3 Pièces • 62 m²

Pro Neuf
Poisy 74330

Par Gerimalp
aujourd'hui 15:00



Appartement - 3 pièces - LES VIGNES DE POISY
3 pièces · 62 m² · Poisy

À partir de 434 000 € 7 000 €/m² Neuf

Aujourd'hui à 15:00

DIAGAMTER 97,8% de ses clients recommandent nos agences 4.5/5

Voir le numéro Message

18:06 Vendredi 28 mars

Rechercher Poisy (toute L...)

D
Pro
Poisy 74330

Par PATR'IMMONIAL

À la une



À partir de 434 000 € 7 115 €/m²
Appartement • 3 Pièces • 61 m²

Pro Neuf
Poisy 74330

Par Cogedim



Voir les annonces sur la carte



Appartement - 3 pièces - Les Balcons de Poësy
3 pièces · 61 m² · Poisy

À partir de 434 000 € 7 115 €/m² Neuf : Livraison T3 2026

25/03/2025 à 23:53

DIAGAMTER 97,8% de ses clients recommandent nos agences 4.5/5

Voir le numéro Message

Contribution n°9 (Web)

Par Bouchiere, Stéphane
Déposée le lundi 31 mars 2025 à 19:59

Contribution:

Bonjour, la chaufferie centrale type PAC géothermique doit être imposante pour assurer un réseau de chaleur pour 350 logements. Est-ce qu'une étude acoustique a été faite vis à vis des futurs habitants et des riverains actuels ? Suite aux fortes pluies de début d'année 2025, une maison et la résidence Antares ont eu des inondations. Des travaux en urgence ont eu lieu derrière le Podium, au bout du marais pour dévier l'écoulement de l'eau, ce qui va préserver la maison mais renvoyer l'eau vers la résidence Antares. N'est-ce pas la preuve qu'il ne faut pas construire d'avantage dans ce secteur ?

Documents :

- contribution_9_Web_1.jpg
- contribution_9_Web_2.jpg
- contribution_9_Web_3.jpg







Contribution n°10 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 31 mars 2025 à 21:17

Contribution:

Cette construction va engendrer encore plus de véhicule et donc beaucoup plus de bouchon Idem pour les ordures et les incivilités dans les bâtiments proches Nos enfants n'auront plus d'espace vert sauvage à proximité

Contribution n°11 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 01 avril 2025 à 12:58

Contribution:

Bonjour, Je suis contre ce projet d'une énième "bétonisation" de Poisy qui se veut le "village nature" mais qui n'en a plus que le nom au regard des dizaines de bâtiments construits ces dernières années. Gardons les espaces libres pour la végétation et faisons de Gerbassier un espace de verdure. Cordialement FM

Contribution n°12 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 01 avril 2025 à 13:13

Contribution:

Je m'y oppose.

Contribution n°13 (Web)

Par Boudot, Marie

Déposée le jeudi 03 avril 2025 à 20:29

Contribution:

Le maire et son équipe ont semble-t-il oublié qu'ils ont baptisé Poisy, le « village nature », bien que cette devise soit fièrement apposée à l'entrée du « village », pas très loin d'ailleurs de l'emplacement de ce futur projet. Une habitante depuis 35ans

Contribution n°14 (Web)

Par Barmasse, Julie

Déposée le jeudi 03 avril 2025 à 20:32

Contribution:

Stop à ces grands ensembles qui défigurent Poisy. Tentons de sauver notre ambiance village et ne devenons pas une des villes proches banlieue d'Annecy, comme Seynod, Cran, Meythet, essayons de rester ce village où il fait bon vivre et se balader dans la nature. Stop à cette bétonisation galopante, freinons un peu ces constructions à tout va pour continuer à respirer !

Contribution n°15 (Web)

Par Santini, Bernard

Déposée le jeudi 03 avril 2025 à 20:35

Contribution:

Il doit y avoir moyen de concilier tout le monde en revoyant le projet pour qu'il s'intègre mieux dans le paysage du Podium et du marais : moins haut, moins dense que l'on puisse respirer dans ce "parc espace" coincé entre les immeubles du crêt et des peupliers ! Il faut aussi réellement arboriser la zone et ne pas mettre de ridicules petits arbustes tenus par un tuteur : le réchauffement climatique n'attendra pas 20ans que ça pousse !

Contribution n°16 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 03 avril 2025 à 20:40

Contribution:

Je suis contre ce changement qui va considérablement changé l'équilibre de notre village.

Contribution n°17 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 04 avril 2025 à 11:15

Contribution:

Je pense qu'il est temps d'arrêter avec tout ses lotissements qui dénature complètement Poisys

Contribution n°18 (Web)

Par Laval, Jean-Louis

Déposée le vendredi 04 avril 2025 à 12:15

Contribution:

C'est le bon sens de ne pas construire sur les pentes qui desservent le marais : risque d'inondation pour les riverains en bas, risque d'assèchement du marais si les ruissellements naturels sont déviés etc. De même, construire plus d'un étage oblige à mettre des ascenseurs, renforce la réverbération de la chaleur, diminue la ventilation générale entre les immeubles. Il aurait mieux valu faire des terrains maraichers pour les habitants déjà en place et une aire pour le marché du vendredi qui profiterait des parkings du Podium.

Contribution n°19 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 04 avril 2025 à 12:44

Contribution:

Bonjour, dans les précédentes enquêtes sur ce projet et sur d'autres constructions dans la commune il a été fait allusion à des conflits d'intérêts familiaux entre le maire et le constructeur Priams (notamment via la sscv Eq2022). Pourquoi n'est-ce pas pris en compte ?

Contribution n°20 (Web)

Par Baud, genevieve

Déposée le vendredi 04 avril 2025 à 13:05

Contribution:

Le plui hmb, une fois voté, sera difficilement contournable. Il faudrait une révision avec l'accord des 34 communes. Compte tenu des projets malheureusement retenus sur des terres cultivées et contribuant à au moins 6 à 700 véhicules de plus en circulation, il faudrait abandonner les constructions de Gerbassier par anticipation !

Contribution n°21 (Web)

Par essers arnaud

Déposée le vendredi 04 avril 2025 à 14:19

Contribution:

Bonjour, Ce projet me parait beaucoup trop volumineux sur un commune comme POISY. Nous sommes venus nous installer ici pour s'éloigner de la densification des grandes villes et avoir un espace de fraîcheur en vue des canicules futures. Le béton aggrave la situation en plus de rendre les sols moins imperméables. Le marais construit à côté pourrait avoir moins d'eau. Et cela pose aussi un problème pour les inondations qui s'accroissent. De plus le trafic routier va augmenter fortement en ajoutant 700 véhicules, si on compte 2 voitures par foyer. Le contournement va être congestionné. Je comprends qu'il faille loger les gens. Mais des ensembles plus petit seraient préférables pour ne pas nuire à la qualité de vie de ce village, qui n'en sera plus un. Merci de prendre note de nos remarques.

Contribution n°22 (Web)

Par Mathez, Corinne

Déposée le vendredi 04 avril 2025 à 20:42

Contribution:

Encore un projet immobilier surdimensionné, sur un espace agricole qui va disparaître. Le ruissellement des eaux pluviales alimente le petit marais... presque plus de ruissellement ==> difficulté de ravitaillement en eau de la zone humide, de plus en plus de restrictions des espaces naturels.

Contribution n°23 (Web)

Par OSES Pascal

Déposée le vendredi 04 avril 2025 à 21:01

Contribution:

Ce projet démesuré va encore dénaturer la commune qui n'a plus rien du village nature. Le Maire et ses adjoints ont tout fait depuis des années pour bétonner la commune (100 immeubles construits en 30 ans). Les terres agricoles doivent rester AGRICOLES et non pas faire le bonheur des promoteurs - les seuls gagnants de ce projet ! On peut se poser de nombreuses questions éthiques sur les renvois d'ascenseurs entre élus des communes et du grand Annecy, ou seuls les intérêts des individus et les postes occupés semblent motiver les projets et décisions. Je m'oppose à ce projet et j'engage tous les individus qui sont contre à contacter les associations écologiques, les activistes et média pour faire entendre le mécontentement et aboutir au rejet du projet.

Contribution n°24 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 05 avril 2025 à 08:29

Contribution:

Stop à cette urbanisation intensive dans des communes où il fait pour l'instant encore bon vivre. Un milieu sem-urbain participe au bien-être de la population, à la convivialité, et à la préservation de notre jeunesse contre la délinquance des quartiers trop urbanisés.

Contribution n°25 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 05 avril 2025 à 11:02

Contribution:

Contre ce projet disproportionné qui va défigurer notre village. Il ne restera bientôt plus aucun espace vert et naturel. Tout artificialisé!

Contribution n°26 (Web)

Par essers arnaud

Déposée le lundi 07 avril 2025 à 14:47

Contribution:

Bonjour, J'ai oublié de noter un point important sur ces nouvelles constructions aussi imposantes, c'est la ressource en eau potable. On voit aux alentours de communes qui arrêtent de construire, ou diminue les constructions. Dans certaines communes comme à menthonnex, l'été l'eau est coupé l'après-midi pour en avoir le soir. D'autre commune sont ravitaillé par camion citerne. Avec les sécheresses et les canicules, c'est un point vraiment important.

Contribution n°27 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 07 avril 2025 à 22:11

Contribution:

On écroule les tours dans les banlieues pour en reconstruire d'autres ailleurs : le monde est devenu fou !

Contribution n°28 (Web)

Par Chapuis, Bernard

Déposée le lundi 07 avril 2025 à 22:52

Contribution:

Poisy n'est déjà plus un village et ressemble de plus en plus à une ville dortoir sans âme. Aux longs bouchons du matin succèdent les longs bouchons du soir, les rues de Poisy ne sont pas adaptées à cette circulation incessante et qui devient dangereuse pour nos enfants. La densification de ces logements ne va pas améliorer une situation qui se dégrade après chaque livraison de nouveaux programmes.

Contribution n°29 (Web)

Par Jean-Marc

Déposée le mardi 08 avril 2025 à 16:30

Contribution:

Merci à tous ceux qui ont déjà déposé leur contribution. Il n'y a que des avis défavorables au projet, c'est un signe ! il faut déplorer cependant l'anonymat car leurs réponses ne comptent pas vraiment ! J'ai ouï dire que la commune manque de logements sociaux et que le projet Gerbassier va remédier au problème, mais Mr Bruyère est maire depuis 36 ans, cela n'aurait il pas pu être fait plus tôt. Et pendant cette période la population a plus que doublé, et elle continuera d'augmenter avec objectif de dépasser 10 000 habitants. Appellerons nous Poisy le village dénaturé ? Je laisse de côté ici l'impact environnemental pour envisager l'impact social avec sans doute, comme dans toute concentration urbaine, cela devrait engendrer une certaine délinquance ? Nous sommes venus nous installer dans cette commune il y a 20 ans, cherchant le calme et la proximité de zones non urbanisées, nous ne sommes plus très enthousiastes pour y demeurer dans les années à venir, trop de mouvements, trop de véhicules, trop de nuisances sonores... irons nous encore nous promener à proximité de Podium ? C'est désolant de voir l'évolution de cette commune. A bon entendeur Salut!

Contribution n°30 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 08 avril 2025 à 16:42

Contribution:

ce projet est très dense! mais conforme au principe de densification défini dans les lois de ces dernières années...qu'en est-il du respect du principe de réduction de la consommation foncière demandée par la loi ZAN et plus nouvellement le projet de loi TRACES? Cette densification est dommageable pour cet esprit village qu'offrait autrefois Poisy. Aux heures de pointes nous sommes désormais en ville! il ne manque plus que les feux de circulation! Effectivement la circulation devient de plus en plus compliquée le matin et le soir, ça bouchonne! mais nos élus retraités ne sortent certainement pas à ces heures là... Lorsqu'il est prévu une telle densification, il serait opportun de prévoir les équipements associés. La petite enfance ne répond pas du tout aux besoins des administrés. C'était déjà le cas il y a quelques années en arrière et depuis rien a été fait dans ce domaine mais la population continue de croître! Deux crèches qui ne sont même pas en mesure d'accueillir les enfants le mercredi...un relais d'assistantes maternelles? des classes surchargées en maternelle et en primaire dans le bourg. Comment nos écoles vont-elles pouvoir absorber ces nouveaux logements? En espérant que les taxes foncières et les taxes d'aménagement de ces constructions serviront à payer les travaux de rénovation énergétique de nos écoles vieillissantes, à payer désâment le personnel communal afin de ré-ouvrir les crèches le mercredi, voir même de créer une nouvelle crèche, de limiter les grèves du personnel encadrant dans les écoles ... Ce projet devrait être échelonné dans le temps.

Contribution n°31 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 09 avril 2025 à 22:35

Contribution:

Je suis totalement contre ce projet démesuré qui va bouleverser l'équilibre de notre village !

Contribution n°32 (Web)

Par L Fournier

Déposée le jeudi 10 avril 2025 à 10:37

Contribution:

Bonjour, Le fait qu'aucune des nombreuses contributions des précédentes enquêtes publiques n'aient été prises en compte dans les documents présentés montre la déconnexion du projet par rapport à la réalité du terrain. Dommage de ne pas être écouté. Mais je comprends que l'intérêt financier est plus important que tout le reste. Le Grand Annecy, suffoque, explose mais il faut construire toujours plus...jusqu'où? Je tente de nouveau une demande, en espérant que cette fois ci celle ci soit écoutée: Réduisez la voilure du projet, adaptez le, mettez le à taille humaine dans ce village à taille humaine. Merci.

Contribution n°33 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 10 avril 2025 à 14:16

Contribution:

Projet trop dense, trop vaste pour notre joli "village nature", que va-t-il devenir ? une ville de banlieue morose et bruyante de circulation urbaine, et polluée par les gaz d'échappement.... je suis vraiment contre.

Contribution n°34 (Web)

Par Langer Anita

Déposée le vendredi 11 avril 2025 à 14:53

Contribution:

D'où vient cette frénésie de constructions dans "le village nature" de Poisy ? Construire encore et toujours plus, imperméabiliser les sols, profiter du moindre terrain libre et de plus agricole, est ce vraiment le chemin à suivre pour notre futur ? Le projet de Gerbassier de 350 logements dont 40% de logements sociaux n' en est qu'un exemple parmi d'autres ...en gestation! Il aura pour conséquence un engorgement encore plus accentué de la circulation automobile, entraînant une augmentation de la pollution au CO2 et aux particules fines sources de maladies respiratoires. Les zones vertes qui subsistent sont des "poumons verts", les plantes absorbent le CO2 rejettent l'oxygène par photosynthèse et compensent donc l'excès de CO2. Nous devons conserver des champs, des prairies, des haies, des taillis et des arbres, ne pas urbaniser à tout prix ce qui exerce une pression insupportable sur la population : augmentation des nuisances sonores, olfactives et visuelles, absence de contrôle, de maîtrise face aux dégradations de l'environnement urbain, tags, rejets de divers déchets le long des voies de circulation... Des arguments "écologiques" sont souvent mis en avant mais de manière trompeuse : toits d'école et du collège végétalisés mais cours macadamisées donc imperméabilisées sans arbres pour apporter de la fraîcheur !!! Cherchez l'erreur ? Maintenant on assiste au "rétropédalage" qui consiste à re-végétaliser la cour du collège . Hélas, les choix actuels en matière d'urbanisation ne permettent pas de retour en arrière. Laissez nous de la verdure, de l'air pur pour que Poisy ne devienne pas le village contre-nature. "Il faudra un jour s'excuser auprès de la Terre et se retirer sur la pointe des pieds" Abdellatif Laâbi (écrivain poète marocain)

Contribution n°35 (Web)

Par Vittoz, Sofia

Déposée le samedi 12 avril 2025 à 14:37

Contribution:

Pour le parc espace on devait planter 700 arbres. On est loin du compte si on fait abstraction des buissons. Ici encore on veut nous faire croire avec de jolies couleurs sur le plan qu'on va mettre du végétal autour des immeubles. Rien ne sera respecté comme d'hab. On jouera sur les mots. Une plante de 30cm se fera passer pour un charme de 10m ! Il faut une liste détaillée des plantations prévues avec les hauteurs initiales pour que ce projet soit réellement écologique.

Contribution n°36 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 12 avril 2025 à 14:40

Contribution:

J'ai lu toutes les contributions. Elles vont toutes dans le même sens sans exception la mienne y comprise. Je joins ma voix à toutes les autres et demande à nos élus d'être courageux et d'annuler purement et simplement ce projet. Nos enfants vous remercieront !

Contribution n°37 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 12 avril 2025 à 17:14

Contribution:

Contribution citoyenne – Opposition au projet “Le Parc Gerbassier” à Poisy À l’attention de la commission d’enquête, Je tiens, par la présente, à exprimer mon opposition ferme au projet “Le Parc Gerbassier”, dont l’implantation sur des terres agricoles constitue, selon moi, une erreur stratégique, écologique et humaine majeure. - Urbaniser les terres agricoles aujourd’hui, c’est hypothéquer notre avenir Dans un contexte mondial de tensions alimentaires croissantes, la France n’est toujours pas souveraine en matière de sécurité alimentaire. Pourquoi, dans ces conditions, réduire encore la superficie de terres cultivables ? C’est non seulement une aberration écologique, mais un véritable crime contre l’avenir. Les terres agricoles ne sont pas remplaçables. Une fois bétonnées, elles sont perdues à jamais. Le site du Gerbassier est encore exploité par plusieurs agriculteurs, ce qui participe non seulement à l’économie locale, mais aussi à un équilibre écologique vital. - Un lieu refuge pendant la crise sanitaire, encore vivant aujourd’hui Pendant la période du confinement lié à la pandémie de COVID-19, le Gerbassier a été un véritable havre de paix pour les habitants. Ce parc a offert un espace de liberté, un souffle d’air frais alors que nous étions tous enfermés chez nous. Sans lui, les habitants auraient été privés d’extérieur pendant des mois. Et aujourd’hui encore, les familles, les personnes âgées, les enfants et les promeneurs y trouvent du réconfort, de la nature et du calme. Supprimer ce lieu, c’est priver les citoyens de Poisy d’un espace de vie, de santé mentale et de lien social. C’est injuste. - Une pollution visuelle en rupture avec l’esprit du lieu Outre l’impact écologique et humain, ce projet va générer une pollution visuelle massive : des immeubles de plusieurs étages viendraient casser l’harmonie actuelle du paysage, fait de champs, d’arbres et de vue dégagée sur les montagnes. Ce sera une bétonnisation brutale, qui va défigurer ce site, et réduire encore la qualité de vie des riverains. **!** Pour toutes ces raisons, je demande l’abandon pur et simple du projet “Le Parc Gerbassier” Nous avons besoin de préserver nos terres agricoles. Nous avons besoin de respirer. Nous avons besoin d’espaces naturels accessibles. Nous n’avons pas besoin de 20 immeubles supplémentaires sur l’un des derniers espaces vivants de Poisy. Je vous remercie de prendre en compte cette contribution, portée par le bon sens, la mémoire collective et la responsabilité envers les générations futures.

Contribution n°38 (Web)

Par Favre, jean

Déposée le samedi 12 avril 2025 à 20:54

Contribution:

Le marais et la zone Parc’espace (PODIUM et école) ont été sanctuarisés par la mairie pour « jouer un rôle d’îlot de fraîcheur et contribuer ainsi à une baisse globale de la chaleur lors des épisodes

caniculaires » (cf panneaux d'affichage sur le site). Ce qui est appréciable. Il est donc parfaitement incompréhensible pour les Poisiliens que le projet soutienne la construction de 20 bâtiments attenants qui vont constituer un îlot de chaleur ! Ces constructions vont dénaturer cet endroit où de nombreuses familles viennent se promener.

Contribution n°39 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 14 avril 2025 à 14:36

Contribution:

Ce projet est complètement fou . Les accès à Poisy sont complètement saturés aux heures de pointe. Beaucoup trop de monde. L'ame de notre village de Poisy a complètement disparu. La sécurité n'existe plus (arrivée massive de migrants) le site de la croix rouge, on n'ose plus fréquenter le sentier du Marais. Nos enfants ne peuvent plus se déplacer en toute sécurité. les services de la Mairie ne peuvent plus assumer toutes ces populations, alors préférences aux migrants.... Séances gratuites chez le coiffeur, le pédicure.. Cantine gratuite, et ceux qui travaillent paient. Ben oui, il faut que quelques paient. Rien n'est fait pour les seniors... Juste, il semblerait un repas pour plus de 76 ans et l'année plus de 77 ou 80. Il faut rajeunir ce Maire qui est devenu complètement obsolète

Contribution n°40 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 14 avril 2025 à 20:07

Contribution:

Bonjour, Ce projet bien que à destination de logements collectifs aurait un impact de bétonisation de notre petit village. Bien cordialement,

Contribution n°41 (Web)

Par Ayoub SAHLI

Déposée le lundi 14 avril 2025 à 20:13

Contribution:

Monsieur, Madame, Habitant de Poisy et citoyen concerné, je souhaite par la présente vous faire part de ma vive opposition au projet d'urbanisation envisagé par le projet "Le Parc Gerbassier". Ce projet soulève de nombreuses inquiétudes, tant sur le plan environnemental que sur le plan agricole et social. En effet, ce terrain est actuellement utilisé à des fins agricoles, participant ainsi à la préservation de notre patrimoine rural, à la production locale, et à l'équilibre écologique de notre territoire. La bétonisation de terres arables va à l'encontre des impératifs de souveraineté alimentaire, de lutte contre l'artificialisation des sols et des engagements en faveur de la transition écologique. Dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité, il est essentiel de préserver ces espaces naturels et productifs. Par ailleurs, ce projet ne semble pas avoir fait l'objet d'une concertation suffisante avec les habitants. De nombreux citoyens, comme moi, sont

soucieux de l'avenir de notre commune et souhaitent que le développement urbain se fasse de manière réfléchi, durable et respectueuse de notre environnement. Je vous demande donc de bien vouloir reconsidérer ce projet, et d'envisager des alternatives plus respectueuses des terres agricoles et des équilibres locaux. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées. Bien cordialement, Ayoub SAHLI

Contribution n°42 (Web)

Par Anonyme ou pas, qu'importe!
Déposée le mardi 15 avril 2025 à 23:00

Contribution:

Est ce vraiment utile de noter quelques mots ici? Se dire que différentes solutions ont été proposées lors des enquêtes publiques précédentes et qu'AUCUNE solution n'a été prise en compte ni même discutée. Je ne vois pas à quoi sert une enquête publique à part faire semblant d'avoir écouté la population. Ou est ce seulement une obligation à laquelle Mairie et promoteurs doivent se plier. Surement. Bref, pour la personne qui lira mon commentaire (s'il y en a vraiment une), merci de relire attentivement les précédentes réponses aux 2 enquêtes publiques sur ce projet Gerbassier qui permettent de faire grandir le projet avec l'appui de la population.

Contribution n°43 (Web)

Par Terrier Hervé
Déposée le jeudi 17 avril 2025 à 09:35

Contribution:

Pourquoi tant de logements et de bâtiments sur un si bel espace agricole? Que de mieux qu'un champ de blé, que des animaux qui s'ébattent, que des oiseaux qui vocalisent!!! A la place, du béton, des hauteurs de bâtiments qui cacheront nos belles montagnes, des voitures qui pollueront, des ruissellements qui viendront souiller le marais !!! Bien sûr, il faut accueillir de nouveaux arrivants, mais pas à ce rythme effréné !! 10000 habitants bientôt, 12000 à l'horizon 2030-32!!! POISY est déjà une ville chargée, elle sera très prochainement surchargée et le futur PLUI le confirme : 500 logements à venir !!! RALENTISSONS POUR POUVOIR ENCORE VIVRE ENSEMBLE AVEC SAVOIR VIVRE!!!! CE QUI EST DEJA UN JOLI PARI!!!!!!

Contribution n°44 (Web)

Par BAUD, gaelle
Déposée le jeudi 17 avril 2025 à 13:07

Contribution:

Bonjour, le projet est démesuré et surtout mal placé : risque de nouvelles inondations des habitations derrière le Podium ou inversement d'assèchement du marais. Il faut respecter le milieu naturel et non tenter de le maîtriser artificiellement avec des espaces d'absorption.

Contribution n°45 (Web)

Par Beauquis, stéphanie
Déposée le jeudi 17 avril 2025 à 14:02

Contribution:

D'après les précédentes enquêtes, il existait des conflits d'intérêts (familiaux) entre le maire et eq2022/Priams. En cas de doute le Préfet ne devrait-il pas arrêter le projet ?

Contribution n°46 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 17 avril 2025 à 21:26

Contribution:

Comment peut-on engager ce projet démesuré, inadapté à Poisy, écologiquement absurde et qui montre un conflit d'intérêt entre le maire, la société eq2022/Priams et le neveu du maire Nicolas Bruyère.... Qui va s'en mettre plein les poches ? Qui va subir les désagréments pour des décennies : les poisilliens ! Alors Arrêtez ce projet!

Contribution n°47 (Web)

Par Guillot, rémi
Déposée le vendredi 18 avril 2025 à 09:24

Contribution:

Le nouveau PLUI que la mairie a déjà voté, va rajouter 476 logements avant 2035. Pour le coup, ce sera difficile voire impossible pour une seule commune de faire réviser un PLU signé par 34 communes. Le citoyen ordinaire devrait être au courant mais on se garde bien d'en faire publicité avant les élections municipales qui se profilent début 2026. Sachant cela, Il vaut mieux stopper le projet Gerbassier qui n'est pas intégré dans le Plui, sinon ça dépassera l'entendement : 476+350 logements sans compter toutes les constructions en cours : Kaufman route de Monod, anciennes pépinières Mesmin, Les violettes (1ère partie), les logements sociaux au rond point du Crêt etc. Plus de 1000 logements à venir en un rien de temps, et si l'on compte 2 voitures par logement... 2000 véhicules qui vont s'ajouter à la queue du matin pour descendre en ville !

Contribution n°48 (Web)

Par Anonyme
Déposée le vendredi 18 avril 2025 à 19:34

Contribution:

Trop* c'est trop* refus*de*ce, projet*

Contribution n°49 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 19 avril 2025 à 17:14

Contribution:

Je suis totalement contre ce projet nous sommes venu vivre sur poisy, il y a plus de 5 ans, pour fuir la ville et retrouver la campagne et nous sommes attristés de voir qu'il y a des projets de construction en sans cesse...

Contribution n°50 (Web)

Par Humez clement

Déposée le samedi 19 avril 2025 à 21:14

Contribution:

Plus y a de construction plus l'air de poisy " village " et saturée tout comme les routes, à force poisy va ressembler à un paris bis.

Contribution n°51 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 01:03

Contribution:

Contre ce projet !!!

Contribution n°52 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 09:20

Contribution:

Contre le projet de construction massive

Contribution n°53 (Web)

Par Benoît

Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 14:06

Contribution:

Refus de construire des bâtiments dans un champs sert a nourrir, a cultiver et qui pourrait aussi être loué comme jardin participatif Ma compagne prend le bus, passe devant le podium qui n'est pas souvent allumé Elle m'a déjà appelé de nombreuses fois pour que je vienne la chercher a cause de personnes mal intentionnés pour rester poli

Contribution n°54 (Web)

Par Anonyme
Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 16:16

Contribution:
Je dis non a ce projet

Contribution n°55 (Web)

Par ewan nicolle
Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 16:19

Contribution:
RG

Contribution n°56 (Web)

Par Anonyme
Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 16:20

Contribution:
Trop de construction !!! aller construire ailleurs.

Contribution n°57 (Web)

Par Anonyme
Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 19:00

Contribution:
Je ne suis pas favorable à la construction de ces nouvelles habitations. Trop de concentration dans ce quartier déjà bien peuplé. Poisy et son réseau routier commence doucement à être saturé a certains moments de la semaine. N'en rajoutez pas s'il vous plaît. AVIS DÉFAVORABLE !

Contribution n°58 (Web)

Par Oses Vincent
Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 19:45

Contribution:
Un projet démesuré qui n'a aucun sens pour notre village.

Contribution n°59 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 20 avril 2025 à 22:36

Contribution:

Projet de trop grande ampleur Poisy est de moins en moins un village nature quel dommage ! Et le monde sur la route !!!

Contribution n°60 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 21 avril 2025 à 22:22

Contribution:

Le projet gigantesque n'est pas adapté à Poisy, village nature, qui perd son âme et devient une cité dortoir avec des immeubles trop nombreux, trop hauts. Cela ne respecte pas les constructions existantes, en particulier, celles qui vont avoir des immeubles immenses devant chez eux. Ce qui va endommager l'attrait de Poisy, et sa valeur également. De plus, nous avons déjà de gros problèmes de circulation sur Poisy, cela va forcément les renforcer. Non respectueux de l'environnement, (artificialisation de surfaces agricoles), non respectueux des habitants, en particulier du voisinage proche, je m'oppose à ce projet.

Contribution n°61 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 10:08

Contribution:

Avant tout, petit préambule : je souhaite rester anonyme pour éviter toutes représailles quelle qu'elles soient. Il est donné la possibilité d'être anonyme donc entendre le Maire dire que les contributions anonymes ne sont pas prises en compte est totalement hors la loi. Mais n'y auraient pas d'autres points concernant ce projet dont la légalité pourrait être contestée ? Des exemples à creuser ? -> que peut on penser du promoteur qui va construire dont le neveu du Maire est un des principaux associés ? -> que peut-on penser du prix d'acquisition des terrains qui est largement en dessous du prix au m2 des terrains constructibles sur Poisy ? Est-ce qu'une enquête digne de ce nom est faite pour vérifier ces rumeurs ? En dehors de ces aspects légaux, les aspects environnementaux et écologiques de l'impact de ce projet sont énormes et sont en totale contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique, l'artificialisation des sols, respect de la biodiversité, nuisances et pollutions diverses, préservation des terrains agricoles.... - une zone verte supprimée = * un puits de carbone en moins = réchauffement, pollution atmosphérique, pollution sonore * une zone imperméable qui plus est en pente = ruissellement accentué = inondation des maisons et résidences en contre bas, Peut être un jour le sacré Saint fierté du Maire le Podium et l'école maternelle seront à leur tour inondés, pollution de la zone humide du quart liée aux travaux et à la vie dans ces logements. * des terres agricoles en moins = moins de ressources alimentaires de proximité - la vie des riverains sacrifiée pour de nombreuses années : * impact des immeubles sur les maisons donnant sur ce champ = des immeubles plantés sous leurs fenêtres, le bruit de la vie dans ces constructions denses * 10 ans de construction = 10 ans

de pollution sonore très impactante, quand on sait que les forages ont identifiés un sol rocheux-> creuser dans la roche fait énormément de bruit et vibrations, en témoignent les travaux réalisés au fil de l'eau. * la circulation déjà dense qui s'intensifiera, qui n'impactera pas que les riverains directs mais bien tous les poisiens et communes environnantes. * les difficultés de stationnement : quand on voit que le manque de places de parkings aux peupliers conduit ses habitants à se garer sur le parking du Podium, qu'est ce qu'il en sera avec les 350 logements prévus ? Entendre le Maire dire que les gens n'ont qu'à pas utiliser leur garage comme une pièce de rangement n'est pas entendable ! Il faut s'adapter aux usages de la population qui sont majoritaires et pas l'inverse ! - des services municipaux déjà incapables de suivre l'augmentation de la population : * des crèches avec manque de places et pas assez d'assistantes maternelles, faute de leur proposer des locaux suffisamment pour se regrouper = les familles avec enfants ne sont pas attirées à venir sur Poisy = les écoles de Poisy jonglent chaque année pour ne pas avoir de fermeture de classe et parallèlement certaines classes sont chargées, faute de pouvoir en ouvrir d'autres alors que les locaux le permettent * des crèches fermées le mercredi !!! Faute de personnel * un centre de loisirs dont le nombre de places est limité, faute de personnel suffisant * une bibliothèque désormais fermée le mercredi matin !!! Faute de personnel => faute de personnel = manque de reconnaissance financière et humaine, selon les dires de ce même personnel. Besoin de logements ? OK alors restons raisonnables et écoutons la population !!! Plusieurs enquêtes faites pour ce projet, que des avis négatifs !!! Sommes nous réellement entendus ? L'avis et la vie des citoyens sont ils vraiment pris en compte ? Prouvez-nous que vous nous entendez en stoppant ce projet démesuré et totalement aberrant !!

Contribution n°62 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 10:30

Contribution:

NON A CE PROJET DÉMESURÉ, ABERRANT ET CONTRAIRE A LA POLITIQUE DE NON ARTIFICIALISATION DES SOLS !!!! Sommes nous écoutés ? Notre qualité de vie, de vue, notre santé et celle des générations futures, sans que ce soit du luxe, sont elles prises en compte ? Qui est gagnant dans cette histoire ? Le Maire ? Les promoteurs ? Et justement qui sont ces promoteurs ? Besoins de logements sociaux pour être conformes à la réglementation ? Alors construisons QUE des logements sociaux, répartis un peu partout dans la commune, y compris à Ronzy (lieu de résidence du Maire où aucune construction démesurée n'est engagée), pour éviter les guettos ! Monsieur le Maire, vous arrivez à un âge où votre carrière de Maire va bientôt se terminer, que faites vous des générations futures ???? Quel héritage irréversible vous allez leur laisser, nous laisser ???? Restez raisonnables ! NON A CE PROJET !

Contribution n°63 (Web)

Par C.F

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 10:57

Contribution:

Quand Mr le Maire va t il enfin prendre en compte l'avis de ses administrés et arrêté de pratiquer la langue de bois ? Hormis l'équipe municipale en place, les promoteurs et les quelques personnes

financièrement intéressées par ce projet sont favorables à cette énormité écologique et sociétale ? ECOUTEZ NOUS BON SANG ! ARRETEZ DE VOUS CACHER DERRIÈRE LE BESOIN DE LOGEMENTS ! PRENEZ EN COMPTE ET DEFENDEZ RÉELLEMENT L'INTÉRÊT DE VOS ADMINISTRÉS ! Ce projet n'est pas vivable à court, moyen et long terme. Vous hypothéquez nos vies et celles de nos enfants. Tout a déjà été dit dans les commentaires précédents et les enquêtes précédentes, je ne peux qu'appuyer ces arguments. J'espère que les personnes qui analyseront tous nos commentaires le feront en âme et conscience, en analysant bien l'impact sur les habitants de Poisy, le village béton. NON AU PROJET GERBASSIER !

Contribution n°64 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 11:57

Contribution:

Bonjour, je suis contre ce projet pour les raisons suivantes: trop de monde sur la route et donc trop de pollution, pollution et réchauffement climatique car un grand champ disparaîtra, bétonnisation de sols = inondation, contraire à la nécessité de ralentir le réchauffement climatique, nuisances sonores et pollution pendant les travaux. Cordialement

Contribution n°65 (Web)

Par collomb c

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 14:43

Contribution:

Le secteur de Gerbassier est un secteur très riche en faune animale et notamment sur la diversité et le nombre d'oiseaux (cigognes aperçues de nombreuses fois) qu'il faut absolument préserver. Les constructions auront un impact significatif sur cet environnement local privilégié pour la faune et la biodiversité liée. Il est nécessaire de préserver cet écosystème. C'est un lieu où la nature est encore préservée sur la commune et les habitants sont nombreux à profiter de ce secteur : un espace naturel à privilégier, une zone humide qu'il faut conserver et qui a un vrai rôle écologique. Arrêtons l'artificialisation des sols. Les terrains concernés sont également exploités par des agriculteurs qui ont besoin du soutien de la commune. A l'instar, ce projet est à contre courant du parlement dont les députés ont adopté dans la nuit du 11 au 12 mars 2025 la proposition de loi "visant à lutter contre la disparition des terres agricoles". L'amendement n°4 prévoit également la remise d'un rapport au Parlement par le gouvernement évaluant l'opportunité d'élargir le droit de préemption des Safer aux cessions partielles des parts ou actions d'une société ayant pour objet principal l'exploitation ou la propriété agricole. En effet actuellement, une Safer ne peut exercer son droit de préemption qu'en cas de cession totale des parts ou actions. Et le dispositif peut être contourné, via une fragmentation des cessions, et donc le transfert de contrôle du foncier agricole sans intervention de la Safer. De plus, la circulation est déjà actuellement plus que saturée sur ce secteur et il est difficilement envisageable et compréhensible de la développer davantage sur l'axe reliant poisy centre haut vers poisy les creusettes. Quand autant d'administrés s'unissent pour démontrer les limites environnementales, écologiques, les impacts sur la qualité de vie des habitants...il faut peut être faire confiance à leur bon sens et les écouter.

Contribution n°66 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 19:04

Contribution:

Poisy comporte déjà suffisamment de logements, les infrastructures (école, périscolaire, centre aéré, routes...) ,ne sont déjà plus adaptées à l'augmentation de la population. De ce fait je suis contre ce nouveau projet.

Contribution n°67 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 20:12

Contribution:

Habitante de POISY depuis 8 ans, j'ai vu je ne sais combien de constructions d'immeuble collectifs sortir de terre. De mon quartier dans un périmètre de 100 mètres 16 nouveaux immeubles au bas mots. Il va falloir songer à un nouveau slogan pour remplacer POISY le Village Nature. Pour POISY le village bétonné. Cela va t'il encore durer ?

Contribution n°68 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 21:14

Contribution:

Habitante du quartier Monod (domaine des peupliers), nous nous battons tous les jours pour pouvoir garer nos voitures, les places handicapées ne sont pas respectées et les visiteurs ne peuvent pas se garer. Construire 350 logements juste à côté, en plus de dénaturer le paysage qui permet encore un tout petit peu de terrain pour respirer et profiter du parc, me paraît beaucoup trop ambitieux. Les routes sont saturées, il y a du monde absolument tout le temps, le parc espace est déjà utilisé pour garer les voitures des habitants environnantes. Les transports en commun ne permettent pas d'aller au travail pour tous (trajet beaucoup trop long). Il est écrit que tout cela est étudié avant la construction mais pour le domaine des peupliers, on voit bien que cela ne marche pas et que le stationnement est un réel problème. Enfin, 10 immeubles sur un tel terrain, c'est défigurer le quartier.

Contribution n°69 (Web)

Par Lamy David

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 22:13

Contribution:

Madame, Monsieur, Les citoyens ont été consultés et sont exprimés en 2023, en 2024 et maintenant une ultime contribution en 2025 pour quel résultat ? Ma question est : le projet est-il

validé d'avance ? Sur ces deux dernières consultations, nous n'avons eu aucun retour clair sur nos éléments/questions, et forcé de constaté qu'aucun aménagement, alternative ou autre proposition n'ont été apportés. Je m'oppose de nouveau à ce projet pour les raisons précédemment notifiées dont la majeure est environnementale (pour notre futur et pour notre jeunesse). J'ose rappeler deux points importants : 1. ces champs sont fertiles et nous tendons vers un commerce de proximité et de la production locale, cet endroit est par son exposition propice à mettre en place des structures sur le principe de la ceinture verte <https://laceintureverte.fr/scic-ceinture-verte-de-haute-savoie/> Installer des maraichers serait parfait quand on apprend qu'il en reste un à Poisy mais qui réduit son activité pour d'autres productions. Cette approche de production locale, c'est de l'emploi sur Poisy, une fierté d'avoir une production locale et un circuit court qui pourrait, en plus de servir les habitants, potentiellement alimenter les cantines scolaires (pour sortir de la production industrielle). 2. Les inondations du parc espaces comme vous l'aurez vérifié en 2024/2025 puisque de nouveaux travaux ont été entrepris. Malgré cela, ce projet Gerbassier va supprimer des terres qui drainent et font tampon. Chers élus, il est temps de changer les visions à court terme et d'avoir le courage de s'orienter vers des projets innovants et modernes pour le bien commun. Il existe des alternatives. Il y a bien d'autres zones où construire à proximité des zones commerciales, des zones d'activités, des voies rapides,...etc. Sur ces dernières, il n'y a aucune limite à monter en hauteur. En lien avec ce projet et un élément clé des axes donnés par le Grand Annecy : 1. En prenant ce projet, 350 logements, 550 places de parking ? les places publiques que les habitants ont financées viendront en complément des places manquantes de cette copropriété ? Forcé de constater qu'une partie des places publiques sont déjà occupées par la copropriété voisine existante. Est-ce cette réalité prévue ? Il serait difficilement acceptable par ailleurs de les rendre bleues ou payantes pour les habitants de Poisy qui se rendent aux podiums ou à l'école ! 2. Eliminer encore et encore des zones agricoles alors que dans les projets du Grand Annecy sauf erreur, il est mis en avant l'autonomie alimentaire et les commerces de proximité : a. Quelle est votre vision sur le sujet ? b. Quel est le plan d'actions si existant? c. De beaux exemples peuvent vous servir en Savoie (Coeur de Savoie). Sincères salutations. D. LAMY

Contribution n°70 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 22 avril 2025 à 23:51

Contribution:

Je dénonce un problème écologique avec la zone humide. Poisy, village nature !!!

Contribution n°71 (Web)

Par DARDARI Marie-Claude

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 09:22

Contribution:

Le climat change nous parlons partout de préserver nos terres agricoles et nos poumons verts. La commune de Poisy en soutenant le projet Gerbassier s'entête à faire l'exact inverse. L'argument des logements sociaux n'en est pas un. Arrêtons cette hypocrisie.

Contribution n°72 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 09:56

Contribution:

Bonjour, c'est la 3ème enquête public sur le projet Gerbassier. Il y a eu une 100aine d'avis à la première puis plus de 200 à la deuxième, toujours en opposition de cet aménagement. Cette énième enquête risque de ne pas refléter l'avis démocratique de la population compte tenu de l'effet de lassitude d'un questionnement dont on ne tient pas compte.

Contribution n°73 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 12:03

Contribution:

Non a la surpopulation

Contribution n°74 (Web)

Par KOCHER Florence

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 15:11

Contribution:

Bonjour, Avec tous ces projets immobiliers qui poussent sans cesse sur Poisy, peut-on encore considérer qu'il s'agit d'un "Village nature" comme noté chaque trimestre sur le bulletin municipal ? Il me parait vraiment déraisonnable de mettre en œuvre ce projet de 350 logements à Gerbassier. A une heure où le changement climatique s'accroît de plus en plus rapidement d'année en année, il faut stopper l'artificialisation des sols afin de ne pas aggraver davantage le réchauffement. Ceci engendrera aussi un trafic routier supplémentaire donc plus de pollution, de nuisances sonores, et de bouchons sur les routes. A-t-on vraiment besoin de cela ? Malgré les transports en commun le trafic sur Poisy ne cesse d'augmenter. Le matin il faut 10 minutes pour sortir du "village", la voie de contournement étant elle-même encombrée. A l'heure actuelle l'autonomie alimentaire du grand Annecy n'est que de 1%, pensez-vous qu'il soit raisonnable de sacrifier encore 4 ha de terres agricoles ? Avec ce projet, il y aura indéniablement des impacts sur l'eau, la faune et la flore, même si comme noté dans les études le risque est faible. Faible par rapport à quoi ? LES PROFITS SONT ILS PLUS IMPORTANTS QUE LA VIE ? L'ARGENT, LUI, NE SE MANGE PAS. A méditer pour le bien de tous.

Contribution n°75 (Web)

Par Muller, Adrien

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 15:42

Contribution:

Le terrain est en pente contrairement aux Peupliers et souvent humide (résurgences d'eau par ci, par là dans le champ). A-t-on bien étudié les impacts : risques d'humidité, de glissements de terrain, alimentation du marais etc. ? Au niveau purement visuel, c'est un non-sens de rajouter des immeubles. Le Podium respire bien dans le décor actuel. Il faudrait mieux mettre des moutons ou des chèvres : ce serait tellement plus sympa pour tous les habitants !

Contribution n°76 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 16:39

Contribution:

Stop aux constructions abusives

Contribution n°77 (Web)

Par Moireaud Jean-Philippe

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 16:54

Contribution:

Avis défavorable au projet .

Contribution n°78 (Web)

Par Théoline FLAISSIER

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 17:53

Contribution:

La faune et la flore de Poisy ont déjà trop souffert : le marais est réduit de plus en plus et les forêts sont coupées à une vitesse effrayante. Il faut impérativement conserver la nature restante de Poisy. Plus que cela, il faut la protéger et la développer au lieu de la réduire ! Par ailleurs, nous avons besoin de ces champs agricoles, quand il y en aura plus, que mangera-t-on ?

Contribution n°79 (Web)

Par Housiaux Michel

Déposée le mercredi 23 avril 2025 à 19:16

Contribution:

Il a été dit que Poisy bénéficie d'une situation stratégique qui en fait une véritable "ville du quart d'heure" d'accès facile (?) au centre d'Annecy . Ceci ne constitue pas une raison valable pour concentrer sur cette commune une grande partie des constructions immobilières de forte densité demandées par une extension forte et continue de l'agglomération annecienne . Les conséquences néfastes de cette démarche ont déjà été constatées sur la commune :

artificialisation massive de surfaces naturelles ou agricoles entraînant des impacts sur la biodiversité et les milieux naturels, l'explosion des émissions de GES et des déchets polluants... Au fil de ces projets d'urbanisation continus et démesurés, Poisy voit donc se substituer sa qualité de « village nature » en « cité dortoir » engendrant des problèmes de mobilité à ses habitants et aggravant encore plus ceux de l'agglomération. Dans un bassin déjà très contraint par son lac et ses montagnes, les conséquences de cette politique de croissance urbaine sont d'importants et visibles impacts tant sur le plan environnemental que sur le plan économique : massification des transports, coût exorbitant des nouvelles infrastructures de circulation et emprises foncières faites au détriment des zones naturelles ou agricoles. Afin de clarifier la politique locale d'urbanisation, je vous demande donc de me communiquer les éléments légaux ou réglementaires qui ont conduit ou contraint la commune de Poisy à accepter, de fait, un rôle de servitude d'habitat de cette ampleur pour l'agglomération annecienne.

Contribution n°80 (Web)

Par HYZARD Christophe

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 05:20

Contribution:

Madame, Monsieur, Je souhaite exprimer ma vive opposition au projet d'aménagement du secteur Gerbassier à Poisy, dans le cadre de l'enquête environnementale actuellement en cours. Ce projet me semble contraire à l'intérêt général, destructeur sur le plan écologique, injustifié sur le plan urbanistique, et profondément problématique sur le plan démocratique.

1. Une artificialisation des sols incompatible avec les engagements de transition écologique L'urbanisation de plus de 4 hectares de terres naturelles ou agricoles va à l'encontre des objectifs de sobriété foncière, de lutte contre le dérèglement climatique, et de protection de la biodiversité. À l'heure du Zéro Artificialisation Nette, ce projet incarne un urbanisme dépassé et destructeur.
2. Des terres agricoles de très haute valeur menacées La Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie a émis un avis défavorable explicite, soulignant la très haute qualité agronomique des sols menacés. Ces terres sont précieuses pour la souveraineté alimentaire locale. De même, l'association Savoicime, qui œuvre à la protection de la filière Emmental de Savoie, s'est opposée avec fermeté au projet, invoquant un risque sérieux pour l'équilibre agricole du territoire.
3. Des risques environnementaux majeurs et irréversibles Le site est directement en lien avec le marais du Quart, zone humide précieuse et menacée. L'imperméabilisation des sols, l'impact sur les nappes phréatiques et les habitats naturels posent des risques graves, documentés scientifiquement, qui devraient suffire à suspendre toute opération sur cette zone.
4. Un modèle d'aménagement dépassé et énergivore Ce projet repose sur une logique d'étalement urbain, mal desservi, favorisant l'usage de la voiture, contraire aux ambitions climatiques du territoire. Ce type de développement, basé sur l'extension plutôt que la rénovation ou la densification maîtrisée, a déjà conduit à l'abandon de plusieurs projets à l'échelle nationale.
5. Un déséquilibre local aggravé L'arrivée brutale d'une population nouvelle importante sans adaptation des équipements publics (écoles, santé, mobilités, voirie) est source d'inquiétude légitime. Ce projet ne répond à aucun besoin impérieux, mais risque de déstabiliser durablement le tissu social et les équilibres locaux.
6. Un déni démocratique manifeste Il est intolérable que 100 % des contributions citoyennes exprimées lors des précédentes concertations aient été défavorables et que malgré cela, le projet continue d'être imposé. Les porteurs du projet ont ignoré ou minimisé ces avis, allant parfois jusqu'à dénigrer publiquement l'opposition citoyenne. Cette négation de la démocratie participative est grave et entame la confiance dans nos institutions locales.
7. Des zones d'ombre sur l'intégrité du processus décisionnel Des questions légitimes se posent quant à l'objectivité et à

la neutralité du traitement du dossier lors de sa présentation au Conseil communautaire du Grand Annecy. Lors de cette séance, en réponse à une question posée par une élue écologiste, il a été affirmé de manière erronée que ni la Chambre d'Agriculture, ni l'association Savoicime n'avaient émis d'avis défavorable. Cette omission grave ou déformation des faits, volontaire ou non, a pu influencer sur le vote des élus en créant un climat faussement consensuel. Dans un État de droit, la présentation biaisée d'un dossier à des fins d'influence politique constitue une atteinte grave à la transparence du débat public. Des interrogations émergent naturellement : Y a-t-il eu volonté de minimiser les oppositions pour faire passer une décision controversée ? Certaines parties prenantes ont-elles bénéficié d'un traitement préférentiel ou d'une stratégie concertée de soutien entre élus, promoteurs, ou institutions ? Ces faits doivent faire l'objet d'une attention particulière des autorités de contrôle et, le cas échéant, de la justice, car ils pourraient s'apparenter à des pratiques contraires aux principes d'impartialité, voire à des abus de pouvoir ou conflits d'intérêts. Sans accuser nommément qui que ce soit, je demande que toute la lumière soit faite sur les conditions d'élaboration, de validation et de présentation de ce projet. Conclusion : un projet à refuser au nom de l'écologie, de l'équilibre local et de la démocratie. Ce projet ne répond à aucune nécessité réelle, met en péril des terres agricoles et des écosystèmes sensibles, exacerbe des déséquilibres structurels et bafoue les principes élémentaires de démocratie locale. Je vous demande, en conscience, de prononcer son rejet pur et simple, dans le respect de l'environnement, des citoyens et des institutions. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Contribution n°81 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 11:14

Contribution:

Bonjour, Pour relayer les contributions déjà apportées dans la présente enquête et les précédentes, je confirme tous les arguments écologiques, sociétaux et de bons sens qui doivent être pris en compte de manière sérieuse et non pas balayer par notre municipalité et ses amis du grand annecy. Ce projet est dans son ensemble une totale aberration. Il n'est même pas imaginable qu'un maire puisse appuyer autant un tel projet plus que néfaste pour ses concitoyens. Concitoyens qu'il n'a que faire, vu avec quel dédain leurs avis sont encore une fois pris en compte. Soyez honnêtes, analyser avec honnêteté tous les arguments que nous vous donnons pour justifier le rejet en bloc de ce projet inconscient ! NON AU PROJET GERBASSIER !!!!!

Contribution n°82 (Web)

Par Moreau, Patrice

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 11:32

Contribution:

Des milans royaux chassent sur cette colline, des alouettes se font entendre en été, une famille renard niche au pied d'un bosquet etc. C'est la nature qui résiste et nous donne son spectacle. Un espace vert à préserver entre les immeubles et le Podium. Il n'y a pas que la densification des logements à considérer car il faut aimer vivre dans son quartier aussi. Stop à ce projet d'un autre temps !

Contribution n°83 (Web)

Par Benjamin

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 11:48

Contribution:

Habitant de longue date Poisy, je m'oppose à ce projet d'implantation de plusieurs immeubles dans l'une des dernières zones naturelles du village : il concentrerait l'urbanisation, effacerait le paysage de fermes et de maisons individuelles qui fait notre identité « village nature », et détruirait un corridor écologique très fréquenté par les riverains. Cette opération arrive alors que la population de Poisy a déjà bondi ces dernières années, sans compter les multiples immeubles dans un rayon immédiat qui n'ont pas encore montré l'impact sur notre urbanisation; nos axes routiers, nos écoles et notre réseau d'eau fonctionnent au seuil de saturation, tandis que les liaisons piétonnes et cyclables restent insuffisantes. Accueillir plusieurs centaines d'habitants supplémentaires sans infrastructure adaptée aggraverait embouteillages, nuisances et risques d'artificialisation des sols, à rebours des engagements du Plan Climat Air-Énergie. Je demande donc la suspension du projet, la réalisation d'une étude d'impact environnemental approfondie et l'exploration d'alternatives : réhabilitation du bâti existant, petites opérations réparties dans les hameaux, amélioration préalable des transports et des services publics, ainsi qu'une réelle concertation avec les habitants afin de concilier besoins en logement et préservation de notre cadre de vie.

Contribution n°84 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 12:07

Contribution:

Il est très dommageable de continuer à supprimer des espaces verts, alors que l'on peut réhabiliter d'anciens sites.

Contribution n°85 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 12:15

Contribution:

Une enquête de plus sur ce projet déjà très controversé pourquoi faire ? Tenter de démontrer qu'il n'y a pas d'opposition forte ? Mais si !! Ce projet est une aberration sur tous les plans : écologique, social, agricole, humain, urbain. Pourquoi tant d'insistance alors que les enquêtes précédentes ont déjà prouvé une opposition consensuelle majeure à ce projet ? A qui profite-t'il vraiment ? Pas aux habitants actuels de Poisy et de ses environs. Pollutions sonore, visuelle, écologique, disparition de sols agricoles fertiles et nourriciers, embouteillages amplifiés, flore et faune appauvries... Alors ... STOP à ce projet de construction massive !

Contribution n°86 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 13:27

Contribution:

Bonjour Je suis contre ce projet qui me paraît au combien démesuré pour la commune. Cela vas encore augmenter la population de Poisy, ce qui vas poser des problèmes aux niveaux de infrastructures, de la circulation et bien sûr de la pollution sonores et l'environnementale.

Contribution n°87 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 17:48

Contribution:

On arrive déjà pas à se garer ni à circuler donc comment faire quand on rajoutera 300 logements à raison de 2 voitures par logement ? Détruire de la nature pour encore et encore agrandir une commune qui « degeule » NON MERCI

Contribution n°88 (Web)

Par thomasset Yves

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 17:52

Contribution:

Halte au béton, respect pour notre commune ! Notre commune est déjà saturée. Elle déborde de voitures, manque de parkings, les routes sont étroites, les services publics sous pression. Et pourtant, on veut encore y imposer un projet immobilier de grande ampleur, sans aucune vision à long terme. C'est irresponsable. On va bétonner des hectares de champs, ces derniers espaces de respiration dans un territoire qui suffoque. On détruit du vivant, on détruit du bon sens. Ce projet, c'est le symbole d'un urbanisme déconnecté, imposé d'en haut, au mépris des habitants et de l'équilibre du territoire. Nous refusons d'être une zone de densification sauvage. Il est temps de dire stop!

Contribution n°89 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 19:53

Contribution:

Locataires d'un logement privatif sur la commune de Poisy. Nous avons la crainte que la commune ne perde son identité rurale, sa propreté et sa qualité de vie paisible, par plus de nuisances sonores, environnementales, écologiques ou autres.. au vue du projet proposer. Pour ces raisons, Nous émettons un refus de la proposition de construction du " Le Parc Gerbassier ".

Contribution n°90 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 21:04

Contribution:

Encore une construction qui dénature le « village nature » ... on peut rire de cette appellation , c'est déjà tellement remplies de voitures, de bouchons c'est juste horrible de vivre dans ce village qui malheureusement n'en est plus un à cause de promoteur avides d'argent

Contribution n°91 (Web)

Par Dominique
Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 21:06

Contribution:

Tout à fait d'accord avec les nombreuses remarques effectuées sur ce dossier Gerbassier qui dénature encore plus Poisy : surpopulation, incivilités, routes saturées ... Le projet Gerbassier est carrément une ville nouvelle dans le "village nature" , quelle hypocrisie ! Le hameau de Monod a déjà été bétonné à tout va : Peupliers, Luminances, Balcons de Poësy et maintenant les Violettes... La ZAE de Brassilly a échappé au pire. Et il semble évident que ces commentaires négatifs ne sont pas du tout pris en compte : il y a déjà eu des enquêtes dont on ne tient pas compte.

Contribution n°92 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 21:06

Contribution:

Nous refusons cette construction STOP AU BETIN PARTOUT

Contribution n°93 (Web)

Par Benjamin G
Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 21:10

Contribution:

Résident de Monod, n'arrivant pas à me garer juste en bas de chez moi tellement c'est « surpeuplé » j'ai le sentiment d'avoir investi pour l'avenir de mon enfant dans un environnement toxique . Si j'avais voulu acheter un appartement en ville croyez moi bien que je n'aurai pas choisi Poisy, il y a 10 ans nous avons été charmé par ce village qui voulait soi disant rester « nature » mais je me rends compte que ce n'est pas le cas et que toutes vos enquêtes ne mènent à rien ... JE SUIS CONTRE CE PROJET QUI N'APPORTERA QUE MALHEUR À LA VIE DES POISILIENS ET RENDRA CE MONDE ENCORE PLUS POLLUÉ ET PLUS AIGRI

Contribution n°94 (Web)

Par FLAISSIER Herveline
Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 22:13

Contribution:

Je suis fermement opposée à ce projet immobilier massif d'un autre temps, et je suis indignée du fait que toutes les contributions des consultations publiques précédentes y sont opposées, sans être prises en considération par les élus qui les nient. Les avis négatifs de la chambre d'agriculture et de Savoicime ont été ignorés par le Maire de Poisy, même lorsqu'il est interrogé par une élue en séance du Grand Annecy. Il existe une vraie biodiversité dans ces champs qui est ignorée. Les dispositions législatives sont très claires (loi Climat) : arrêter la bétonisation des surfaces agricoles. C'est sans débat. Toutefois nos élus proches de la promotion immobilière ont élevé la construction de logements sociaux au rang de motif plus « noble » que de conserver de quoi nourrir la population et de gérer les conséquences du dérèglement climatique. A titre d'information : le champ du bas de ce terrain vient d'être labouré sur sa longueur totale, ce qui n'est jamais arrivé en 45 ans, le signe d'un manque de terres cultivables. Les conséquences sur le drainage des eaux qui alimentent le marais du Quart n'ont pas été prises en considération, quand le sujet a été soulevé par les riverains, des aménagements à la va-vite du marais ont été réalisés. Une gestion court termiste du foncier par des élus friands des subventions de l'Etat calées sur la croissance du nombre d'habitants qu'il faut accélérer avant la date d'effet de la Loi Climat qui stoppera les constructions (2035?) Arrêtons ces projets immobiliers d'une autre époque, il existe d'autres solutions de réhabilitation. Non au projet Gerbassier.

Contribution n°95 (Web)

Par Simon Leclercq
Déposée le jeudi 24 avril 2025 à 23:16

Contribution:

Nous sommes contre ce projet pour les raisons suivantes et nous aimerions avoir des retours clairs sur nos éléments/questions, et surtout des alternatives. Absence de concertation réelle Depuis l'annonce de ce projet, nous avons eu le sentiment d'être mis à l'écart, de ne pas être écoutés. Les documents sont complexes, les réunions peu annoncées, les décisions semblent déjà prises, les réponses aux enquêtes publiques sont ignorées. C'est une démocratie locale bafouée, une absence totale de co-construction. Pourtant, nous sommes les premiers concernés. Nous vivons ici, nous subissons directement les conséquences. Autour de moi, beaucoup de voisins expriment la même colère, la même impuissance. Le projet avance sans nous, contre nous. Cela crée une fracture, un ressentiment, une perte de confiance durable. Pourquoi notre parole n'a-t-elle pas été entendue ? Pourquoi refuse-t-on d'intégrer réellement les habitants dans un processus de concertation transparent, honnête et respectueux ? Disparition des espaces verts et îlot de chaleur Le projet immobilier prévoit la destruction complète d'un terrain agricole situé juste en face de notre maison. Cet immense espace vert joue pourtant un rôle immense dans notre quotidien. Il sert de refuge à une faune discrète mais précieuse, que mes enfants observent chaque jour : oiseaux nicheurs, chauve-souris, insectes pollinisateurs, hérissons, et quelque fois des biches. C'est aussi une barrière naturelle contre la chaleur estivale qui, ces dernières années, devient de plus en plus difficile à supporter. Supprimer cette zone, c'est non seulement détruire un écosystème vivant mais aussi transformer notre environnement immédiat en une véritable plaque de béton surchauffée, sans air. Nous allons perdre ce lien direct avec la nature, ce calme si précieux, au profit d'un aménagement purement minéral, sans âme. Pollution de l'air, sonore et

lumineuse Ce chantier va durer de longs mois, voire des années, et s'accompagnera d'une pollution atmosphérique intense. En effet, le sol a été qualifié de « rocheux » par les entreprises de forage. En tant qu'adulte allergique et ayant un de mes enfants allergique, je redoute les émissions de particules fines, les poussières de béton, les échappements des machines. Ce ne sont pas de simples gênes passagères, mais des risques médicaux réels, qui peuvent provoquer des crises d'asthme, des maux de tête, des inflammations chroniques. À cela s'ajoute une pollution sonore incessante : marteaux-piqueurs, engins de chantier, livraisons bruyantes dès l'aube. Cette agression quotidienne rendra impossible le repos à domicile, les siestes de mes enfants, ainsi que la concentration en télétravail. Même la nuit, les éclairages de chantier et, plus tard, ceux de l'immeuble, viendront rompre l'obscurité naturelle. Nous, ainsi que la faune diurne mais aussi nocturne qui n'a pas été prise en compte dans l'évaluation environnementale, serons exposés en permanence à une forme de stress environnemental, sans répit. Trafic accru – bruit, et insécurité Avec l'implantation de nouveaux logements viendra mécaniquement une hausse du trafic routier. Notre rue, aujourd'hui relativement paisible, deviendra un axe de passage quotidien pour des dizaines de véhicules supplémentaires : nous l'observons déjà avec les nouveaux immeubles. Cela signifie plus de bruit, plus de pollution, mais surtout plus de danger : nous voyons tous les jours des véhicules rouler à vive allure ou même des jeunes faire du rodéo urbain dans notre rue. Mes enfants, qui se rendent à l'école à pied, devront traverser une rue beaucoup plus fréquentée, avec un risque accru d'accident. Cette perspective me hante. **Densification extrême** Ce projet ne respecte ni les proportions du quartier, ni son histoire, ni ses habitants. Il densifie à outrance une zone qui était auparavant une zone agricole entourée de zone d'habitat résidentiel, en y implantant brutalement un nombre disproportionné de logements en commençant par Les Peupliers puis Luminescence, puis bientôt par les balcons de Poësy et par les Violettes. Cette densité aura pour conséquence directe une déshumanisation du cadre de vie. Nous allons voir notre environnement changer du tout au tout, sans transition, et surtout sans logique urbaine. Ce choc architectural est ressenti comme une violence sociale et culturelle. Nous n'aurons plus le sentiment d'habiter le quartier de Monod, ou Poisy le village nature, mais un pôle d'habitation anonyme. Comment justifier une telle densification sans prise en compte de l'équilibre actuel du quartier et de ses habitants ? L'avis et la vie des citoyens sont-ils vraiment pris en compte ? **Instabilité du sol** Creuser et construire massivement sur cette parcelle représente un risque géotechnique considérable. Le sol pourrait se tasser, provoquer des fissures, fragiliser les fondations des habitations voisines – dont la nôtre. Ce chantier menace directement l'intégrité physique de notre logement. **Manque de services publics** Avec l'augmentation de la population, les infrastructures existantes vont être mises à rude épreuve. Aujourd'hui déjà, les crèches rejettent des demandes faute de place, les transports sont saturés aux heures de pointe, tous les médecins généralistes de Poisy refusent de nouveaux patients, et les voitures s'agglutinent sur la route jusqu'au rond-point de la voie rapide. Que se passera-t-il demain, lorsque des milliers de personnes supplémentaires viendront s'ajouter, sans que rien n'ait été prévu ? C'est une inquiétude profonde et légitime. Le village de Poisy n'est pas prêt à absorber un tel choc démographique sans subir une réelle dégradation des services publics.

Contribution n°96 (Web)

Par Jacquot Angelina

Déposée le vendredi 25 avril 2025 à 09:04

Contribution:

Je suis très hostile à ce projet pour les raisons suivantes: Premièrement, l'impact environnemental de l'urbanisation de ces terres est considérable en raison de leur proximité immédiate avec un

marais. Les zones humides sont des écosystèmes fragiles et protégés, dont la destruction ou l'altération pourrait avoir des conséquences graves sur la biodiversité locale et la régulation des eaux. Deuxièmement, la perte de terres agricoles de qualité est un point de friction majeur. La Chambre d'Agriculture a émis un avis défavorable en soulignant la grande qualité des terres concernées. De plus, l'organisme de protection et de développement de l'emmental a également émis un avis défavorable, insistant sur l'importance de ces terres pour la production agricole locale et la filière fromagère. Il est important de rappeler que le terrain en question est actuellement exploité par trois agriculteurs, dont les fermes se trouvent à proximité immédiate. Le retrait de ces terres de la production impacterait directement leur activité économique et leur viabilité à long terme. Par ailleurs, nos dirigeants politiques, tant au niveau national que local, se sont engagés fermement lors des récentes mobilisations agricoles à ne pas réduire les surfaces agricoles exploitables. Ce projet d'urbanisation va clairement à l'encontre de ces engagements et décrédibilise la parole publique. Troisièmement, la cohérence avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) est mise à mal par ce projet. L'artificialisation de ces sols va à l'encontre des objectifs nationaux de préservation des terres naturelles. Il existe par ailleurs de nombreuses zones déjà artificialisées dans le Grand Annecy qui pourraient accueillir des projets de construction sans empiéter sur des terres agricoles. La reconversion de zones commerciales bétonnées ou la densification de l'existant sont des alternatives durables. Quatrièmement, la saturation actuelle des infrastructures de transport et de stationnement à Poisy et dans le Grand Annecy est un argument supplémentaire contre ce projet. L'ajout de nouvelles constructions aggraverait la congestion et nuirait gravement à la qualité de vie des habitants. Cinquièmement, les effets climatiques locaux doivent être pris en compte avec la plus grande attention. L'étude d'impact du Grand Annecy révèle que ce territoire sera, dès 2040, la ville française la plus touchée par les canicules. On prévoit environ 16 jours et 11 nuits supplémentaires de vagues de chaleur chaque été. Le projet Gerbassier, en supprimant des surfaces agricoles au profit de surfaces bétonnées, va amplifier cette tendance, réduisant la capacité du territoire à se rafraîchir naturellement. Ce choix d'aménagement est d'autant plus aberrant au regard de ces projections alarmantes. Sixièmement, il faut souligner que le site du projet est situé en bordure immédiate d'une zone marécageuse infestée de moustiques. Cette réalité, déjà bien connue des riverains, rendrait la vie quotidienne extrêmement difficile pour les futurs habitants, en particulier pendant les mois les plus chauds, et poserait un véritable problème de salubrité et de confort de vie. Il est donc totalement incohérent de vouloir urbaniser un secteur aussi inhospitalier. Septièmement, le processus d'approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) soulève des interrogations légitimes. Plusieurs opposants au projet ont exprimé leur sentiment que les enjeux et les arguments environnementaux et agricoles n'ont pas été suffisamment pris en compte ou présentés dans toute leur ampleur lors des échanges publics. Cette perception d'un débat partiel ou déséquilibré interroge sur les conditions dans lesquelles certaines décisions ont pu être prises. Il est d'autant plus important, dans ce contexte, de garantir une transparence totale et une prise en compte équitable de toutes les sensibilités locales. Il convient également de rappeler que Poisy possède une vocation agricole profondément ancrée, illustrée notamment par la présence d'un lycée agricole reconnu. Cette réalité souligne l'importance stratégique de préserver les terres agricoles de la commune, tant pour l'alimentation locale que pour la formation des futures générations d'agriculteurs. Enfin, il est essentiel de rappeler que 100 % des citoyens consultés sont résolument hostiles à ce projet. L'opposition est unanime, tant chez les riverains, les agriculteurs que les associations locales. Cette mobilisation citoyenne est le reflet d'une conscience collective de l'importance de préserver les terres nourricières et les milieux naturels. Conclusion Ces éléments montrent clairement que le projet "Poisy Gerbassier" présente des risques et des impacts négatifs majeurs. Il est dans l'intérêt général de préserver ces terres agricoles et environnementales, afin de protéger la qualité de vie des habitants, la biodiversité, la sécurité alimentaire, et de répondre aux défis climatiques qui se profilent.

Contribution n°97 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 25 avril 2025 à 09:26

Contribution:

Un projet de trop pour Poisy qui devient une véritable ville dortoir et qui perd son caractère village nature. Ce projet non urgent pourrait attendre les futures élections communale et faire l'objet d'un véritable débat publique. Cela représente bien la folie des grandeurs de l'équipe en place et cela sans écouter les Poisyliens qui sont saturés de ces constructions.

Contribution n°98 (Web)

Par Fernandez

Déposée le vendredi 25 avril 2025 à 10:05

Contribution:

Si je comprends la nécessité de développer l'offre de logements, l'ampleur du projet de Gerbassier, ainsi que la perspective d'autres opérations similaires à venir, soulèvent de sérieuses inquiétudes que je partage avec de nombreux autres Poisilliens. Nous constatons déjà quotidiennement une saturation importante des axes routiers de la commune vers Annecy, notamment aux heures de pointe. Bien que de nouveaux accès aient été créés. leur capacité semble d'ores et déjà insuffisante pour absorber le trafic actuel. L'ajout potentiel de plusieurs centaines de véhicules lié à ce seul projet risque d'aggraver considérablement une situation déjà tendue, allongeant nos temps de trajet et nuisant à notre qualité de vie. Par ailleurs, beaucoup d'entre nous ont choisi Poisy pour son cadre de vie, sa relative tranquillité et son caractère de "village" préservé aux portes d'Annecy. La densification rapide et massive induite par des projets de cette taille menace cet équilibre et cette identité auxquels nous sommes attachés. Nous craignons une perte de la qualité de vie qui a motivé notre choix de résidence. Enfin, face à l'ampleur des projets immobiliers annoncés, souvent portés par des promoteurs dont les objectifs de rentabilité et de densité peuvent légitimement différer des aspirations des résidents, un sentiment d'inquiétude grandit quant à la prise en compte réelle de nos préoccupations. Nous nous interrogeons sur la vision à long terme pour Poisy et craignons que la volonté de satisfaire les propositions des promoteurs immobiliers ne l'emporte sur la préservation du bien-être des administrés et la capacité d'accueil de nos infrastructures (Services, réseaux, etc.). Je vous remercie de l'organisation de cette consultation qui nous permet de nous exprimer. J'espère sincèrement que les avis et les préoccupations des citoyens de Poisy seront attentivement considérés et pèseront de manière significative dans les décisions à venir.

Contribution n°99 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 25 avril 2025 à 12:16

Contribution:

Bonjour, Un projet certes important mais qui semble être bien intégré et placé à proximité des voie de bus et cyclable. Il répond à une demande importante de logement sur le bassin d'Annecy. Etant en recherche de location, l'offre est très insuffisante, j'espère que ce projet participera à arranger la situation. Je comprend la réticence de certains sur l'utilisation de terre agricole mais je suppose qu'ils habitent sur des terres qui étaient agricoles avant... J'espère aussi que le ratio au m2 de terrain utilisé par habitant de leur habitation est moins importants que ce projet.

Contribution n°100 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 25 avril 2025 à 13:38

Contribution:

Avis citoyen sur le projet "Le Parc Gerbassier" à Poisy En tant que citoyen concerné par l'avenir de notre territoire, je tiens à exprimer une opposition claire et raisonnée au projet d'aménagement « Le Parc Gerbassier » à Poisy. Après consultation des très nombreuses contributions exprimées au cours de cette enquête et des précédentes, il apparaît que ce projet soulève une opposition massive, constante et argumentée de la part des habitants.

1. Une artificialisation du sol incompatible avec les objectifs environnementaux Le projet prévoit la destruction de terres agricoles de grande qualité, reconnues comme telles par la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie et l'association Savoicime. Ces terres sont essentielles à la souveraineté alimentaire locale et à la préservation des écosystèmes. Leur bétonisation est en contradiction avec la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et les engagements du Grand Annecy en matière de climat et de biodiversité.
2. Un impact écologique, climatique et sanitaire préoccupant L'urbanisation projetée s'effectue en bordure immédiate d'un marais classé, zone humide sensible, et va aggraver les risques d'inondation, de pollution des eaux et de destruction de la biodiversité locale. En supprimant les espaces naturels, ce projet renforcera les îlots de chaleur alors que le territoire est déjà identifié comme vulnérable face au réchauffement climatique.
3. Une saturation des infrastructures et une détérioration du cadre de vie Les routes, transports, écoles, crèches, services de santé et équipements publics sont déjà au bord de la saturation. L'arrivée de plusieurs centaines de logements supplémentaires accentuera ces déséquilibres. De nombreux habitants redoutent une perte irréversible de qualité de vie, une circulation de plus en plus chaotique et une urbanisation déshumanisée.
4. Une absence de concertation et un sentiment de mépris démocratique Les contributions citoyennes sont massivement défavorables depuis les premières enquêtes publiques. Pourtant, ce projet semble avancé sans tenir compte des avis exprimés. Cette mise à l'écart du débat public nourrit un profond sentiment d'injustice et de défiance envers les élus et les institutions. Des doutes sont exprimés sur la transparence du processus et sur d'éventuels conflits d'intérêts.
5. Des alternatives ignorées Des solutions existent pour répondre aux besoins en logement sans sacrifier des terres agricoles : réhabilitation du bâti existant, densification raisonnée des zones déjà urbanisées, construction sur des friches, mise en place de ceintures maraîchères, etc. Ces pistes doivent être explorées dans le cadre d'une vision d'aménagement durable et partagée.

Conclusion Ce projet est contesté non pas par idéologie, mais au nom du bon sens, de l'écologie, de la justice sociale et du respect démocratique. Il est de notre responsabilité collective de préserver les terres nourricières, de protéger les équilibres naturels et de construire l'avenir de Poisy avec ses habitants, et non contre eux. Je demande donc l'abandon pur et simple du projet "Gerbassier", et l'ouverture d'une véritable concertation citoyenne pour imaginer ensemble un avenir respectueux de notre territoire.

Contribution n°101 (Web)

Par SAUZET Sophie

Déposée le vendredi 25 avril 2025 à 15:04

Contribution:

Madame, Monsieur, Je vous adresse la présente contribution pour exprimer mon opposition ferme au projet immobilier dit « Gerbassier » à Poisy, projet qui soulève de profondes inquiétudes d'un point de vue environnemental, social et territorial. L'urbanisation de cette zone préservée et son aménagement tel qu'il est envisagé sont extrêmement problématiques. Ce projet a fait l'objet d'une procédure de concertation préalable en 2023. Également, une enquête publique portant sur le projet de déclaration emportant mise en comptabilité du PLU de Poisy a été organisée en 2024. Ces procédures ont donné lieu, pour chacune d'entre elles, à plus de 200 contributions qui alertaient et interrogeaient sur des problématiques d'intérêt général tenant notamment à l'impact environnemental du projet. Ces nombreuses observations constructives, démontrent une forte mobilisation contre ce projet mais également qu'il existe des inquiétudes légitimes exprimées par la population. Or, ces contributions ont été purement et simplement ignorées par 2 fois. Aucune conséquence ou amélioration n'a été tirée de ces innombrables avis et observations et le projet initial maintenu. Il est manifeste, dans ce dossier, que le choix du site et de son aménagement précèdent les consultations publiques et que celles-ci sont, jusqu'à présent, des consultations de pure forme. Ce qui est particulièrement regrettable. Pourtant, le projet Gerbassier menace des espaces de nature encore accessibles et précieux pour les habitants de Poisy. Il détruirait des continuités écologiques, perturberait la faune locale, et réduirait les zones de respiration essentielles au bien-être collectif. Il représente une dégradation du cadre de vie pour les générations actuelles et futures. Cet espace présente un intérêt paysager indéniable. Dans un contexte de dérèglement climatique avéré, marqué localement par des épisodes de sécheresse, des tensions croissantes sur la ressource en eau et une perte accélérée de biodiversité, ce projet apparaît en totale contradiction avec les impératifs écologiques auxquels notre société doit répondre. La zone ciblée par ce projet est un terrain naturel de 4,4 ha à savoir un vaste espace agricole exploité, constitutif du bassin versant d'une zone humide située juste en contrebas. Il est vierge de toute construction et participe indiscutablement à l'équilibre écologique local. Son ouverture à l'urbanisation entraînerait une artificialisation massive qui détruirait des sols vivants et imperméabiliserait des surfaces pourtant cruciales pour la régulation des eaux, la préservation des habitats, et la captation du carbone. Ce type d'aménagement va à l'encontre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) porté par l'État et la loi Climat et Résilience. Il est aujourd'hui irresponsable de continuer à construire comme si nous pouvions indéfiniment rogner sur les terres naturelles ou agricoles. Les raisons qui sont mises en avant pour la réalisation d'un tel projet sur ce terrain interrogent tant les habitants de POISY que la MRAE car la suppression de cet espace agricole pourrait avoir des incidences environnementales majeures. Le dossier présenté ici reste encore aujourd'hui lacunaire et met en doute la pertinence et la légitimité du projet. Pour preuve, selon la MRAE, l'étude d'impact « manque de précision et de clarté dans la hiérarchisation des enjeux, et des incidences ». L'Autorité environnementale a fait de très nombreuses observations, recommandations et formulé des demandes d'approfondissement à de très nombreux égards dans son avis n° 2024-ARA-AP-1813 du 18/02/2025. Les interrogations relatives aux enjeux environnementaux sont nombreuses, réelles et sérieuses notamment du fait de la présence au sud-ouest de la zone humide du Quart qui n'a pas été suffisamment prise en compte. De la même façon, l'enjeu sur la biodiversité et le milieu naturel a été insuffisamment évalué et traité dans l'étude d'impact selon la MRAE. Les réponses apportées par l'aménageur sur ses propres lacunes sont particulièrement décevantes et peu convaincantes puisqu'il se contente de reprendre les éléments de l'étude d'impact initiale. Les conclusions et demandes complémentaires de la MRAE, à la suite du dépôt de l'étude d'impact, remettent clairement en cause la pertinence du projet. Il est crucial de souligner que le terrain concerné par le projet Gerbassier est actuellement cultivé. Il

s'agit donc de terres agricoles en activité, qui participent directement à l'économie locale, à la production alimentaire de proximité et à la souveraineté alimentaire de notre territoire ainsi que la Chambre d'agriculture l'a déjà souligné dans ce dossier. La bétonisation de ce foncier actif reviendrait à sacrifier définitivement un outil de production vivrier à une époque où les tensions sur les ressources agricoles ne cessent de s'intensifier. Protéger ces terres, c'est préserver un bien commun non renouvelable, essentiel à notre résilience face aux crises climatiques, économiques et géopolitiques à venir. Concernant l'approvisionnement en eau potable, le bassin annécien est déjà sous tension et la situation ne fera que s'aggraver avec le changement climatique. Le projet Gerbassier, en augmentant fortement la densité de population dans une zone sensible, mettrait davantage de pression sur une ressource déjà fragile, sans garantie d'une gestion soutenable à long terme. Également, ce projet, qui prévoit l'arrivée de 800 personnes sur la commune, entraînerait une augmentation significative du nombre de véhicules particuliers dans une commune déjà confrontée à une saturation chronique de ses axes routiers, en particulier en direction d'Annecy. Le carrefour giratoire de Poisy, ainsi que plusieurs axes sont d'ores et déjà congestionnés aux heures de pointe. L'ajout de plusieurs centaines de logements, sans garantie d'une desserte en transports en commun à la hauteur, aggraverait les nuisances sonores, la pollution de l'air, et contribuerait encore à la détérioration de la qualité de vie des habitants. Les habitants directement riverains du site Gerbassier seraient les premiers impactés par les nuisances générées par ce projet pendant le chantier: bruits de chantier pendant plusieurs années, poussières, vibrations, va-et-vient de camions (évalués au minimum à 20 camions par jour uniquement en phase de terrassement!), etc mais également après. Ces riverains, qui ont souvent choisi de s'installer ici pour le caractère semi-rural du quartier, vont voir leur environnement radicalement transformé sans concertation suffisante ni analyse sérieuse des incidences du projet et des moyens permettant d'y remédier. A titre personnel, propriétaire riveraine du site, ma maison individuelle est située au sein d'un tissu résidentiel à l'Est du site et présente une vue dégagée sur les montagnes d'Age et de la Mandallaz. Le projet en cause, pourrait, s'il aboutissait, venir fortement modifier mon cadre de vie ainsi que celui de mes voisins. Dans ces conditions, cette opération suscite légitimement de vives craintes et inquiétudes compte tenu notamment de l'absence de prise en compte suffisante, au stade de la conception du projet, de l'environnement bâti et des nuisances induites sur le voisinage. L'étude d'impact fait état des incidences probables du projet en page 37 et suivantes (impact chantier et fonctionnement) mais les mesures annoncées pour les réduire sont insuffisantes. Elles sont d'ordre général, insuffisamment détaillées et s'apparentent à des « lieux communs ». Plusieurs mesures annoncées oralement ne sont toujours pas confirmées dans le dossier quant à la limitation des nuisances : - Que les pignons qui feraient faces aux maisons voisines seraient vierges de balcons, terrasses et escaliers, avec un nombre extrêmement limité de fenêtres, afin d'éviter les nuisances ; - Que des arbres suffisamment hauts et occultants (vue et bruit, été et hiver) seraient plantés entre les bâtiments et les maisons directement exposées du quartier résidentiel ; - Qu'une implantation d'arbustes, de murets, de palissades pourrait être imaginée sur le terrain du projet mais également sur les terrains des riverains ; - Que les chemins d'accès aux bâtiments au Nord et au Sud ne seraient pas ouverts aux usagers mais aux seuls services tels que les poubelles, les pompiers, les ambulances. Également, la conception architecturale du projet tient insuffisamment compte du bâti existant quant à la préservation des vues des propriétés riveraines sur le paysage environnant, ou quant à la limitation de l'impact sur les propriétés voisines dont les lieux de vie (terrasses, piscines, baies vitrées) sont orientés vers le terrain en cause (Pas de mentions relatives au sens d'ouverture des fenêtres ou portes d'accès aux balcons et terrasses des nouveaux bâtiments, pas de références à des brises-vues terrasses et balcons,...). A ce titre, la hauteur des constructions envisagées proches de ma maison porte atteinte aux intérêts susvisés. Ce projet s'inscrit dans une logique d'expansion urbaine et de densification qui ne tient pas compte des limites planétaires ni de la capacité d'accueil réelle du territoire. Il reflète un modèle de croissance obsolète, tourné vers la bétonisation, plutôt que vers la résilience écologique et sociale. En conclusion, ce projet ne répond

ni aux exigences écologiques, ni à une vision d'avenir soutenable. Je demande donc son abandon pur et simple, au profit d'alternatives respectueuses de l'environnement, des ressources naturelles et de la qualité de vie des habitants de Poisy et de l'agglomération annécienne. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.